Pour l'élève : .... Classe :	Référence unique du mandat □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□	SEPA Single Euro Payments Area Espace unique de paiement en euros

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **l'Association OGEC École Maîtrise de la Cathédrale** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **l'Association OGEC École Maîtrise de la Cathédrale.**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Votre nom * _____
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse * _____
Numéro et nom de la rue

* /__/__/__/__/__/ Code postal. * _____ Ville

* _____
Pays

Les coordonnées de votre compte *__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /__/__/__/__/ /
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

* /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier * **Association OGEC Ecole Maîtrise de la Cathédrale**
Nom du créancier

* **ICS : FR21222508979**
Identifiant du créancier

* **92 rue de la République**
Numéro et nom de la rue

* **97200** Code postal

* **Fort-de-France** Ville

* **Martinique / France**
Pays

Type de paiement

* Paiement récurrent / répétitif ☐	* Paiement ponctuel ☐
10 septembre .....€	.....€
05 octobre au 05 juin .....€	.....€
(Jours ouvrés)**	

Signé à * _____ /__/__/ /__/__/ /__/__/__/
Lieu Date : JJ/MM/AAAA

Signature(s)

Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
** Les prélèvements sont effectués le 10 septembre, puis le 5 de chaque mois entre octobre et juin (juillet en cas de réinscription), à condition que ces dates correspondent à des jours ouvrés (du lundi au vendredi). Si la date prévue tombe un samedi ou un dimanche, le prélèvement sera reporté au lundi suivant.